

1 Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'aide, les personnes éligibles devront déposer un formulaire de demande, accompagné des pièces justificatives nécessaires.



2 Le dossier devra notamment comprendre :

- ✓ le formulaire de demande dûment complété et signé
- ✓ une attestation sur l'honneur indiquant que le bien ne fait pas l'objet d'un contrat de location
- ✓ une copie de l'avis de taxe foncière 2026 relatif à la résidence principale
- ✓ tout autre justificatif qui pourrait être nécessaire à l'instruction du dossier (justificatifs de ressource)
- ✓ l'avis d'imposition ou de non imposition 2026 sur les revenus 2025
- ✓ un RIB au nom du demandeur
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Les équipes du CIAS et de France Services pourront accompagner les habitants dans la constitution et le dépôt de leur demande.

Les communes pourront également jouer un rôle de relais d'information et orienter les personnes susceptibles d'être éligibles vers les services compétents.

3 Où déposer votre dossier ?

Le dossier complet à la CCPLM ou au CIAS jusqu'au **1^{er} DÉCEMBRE 2026**.

- CCPLM : 62 rue Bonrepos - 11 150 Bram ou sur **contact@ccplm.fr**
- CIAS : 42 rue du Barry - 11 150 Villasavary ou sur **accueil.cias@ccplm.fr**

Votre dossier sera instruit. En cas d'accord, vous recevrez une notification par courrier et le versement aura lieu à compter du mois de **JANVIER 2027**.

